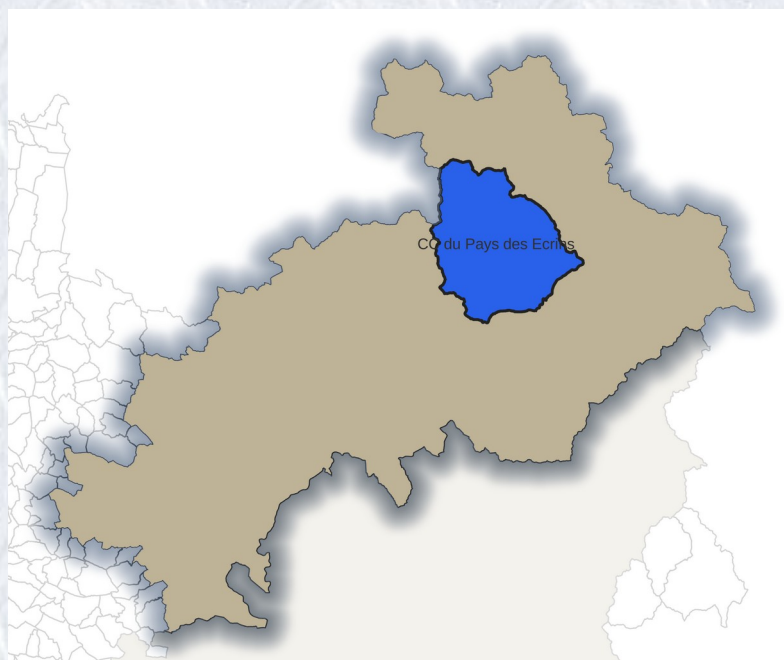


Communauté de communes du Pays des Ecrins



Résumé

Toutes énergies confondues, la communauté de communes du Pays des Écrins a produit 216 GWh en 2019* pour une consommation de 185 GWh. Cela représente 14 % de la production du département.

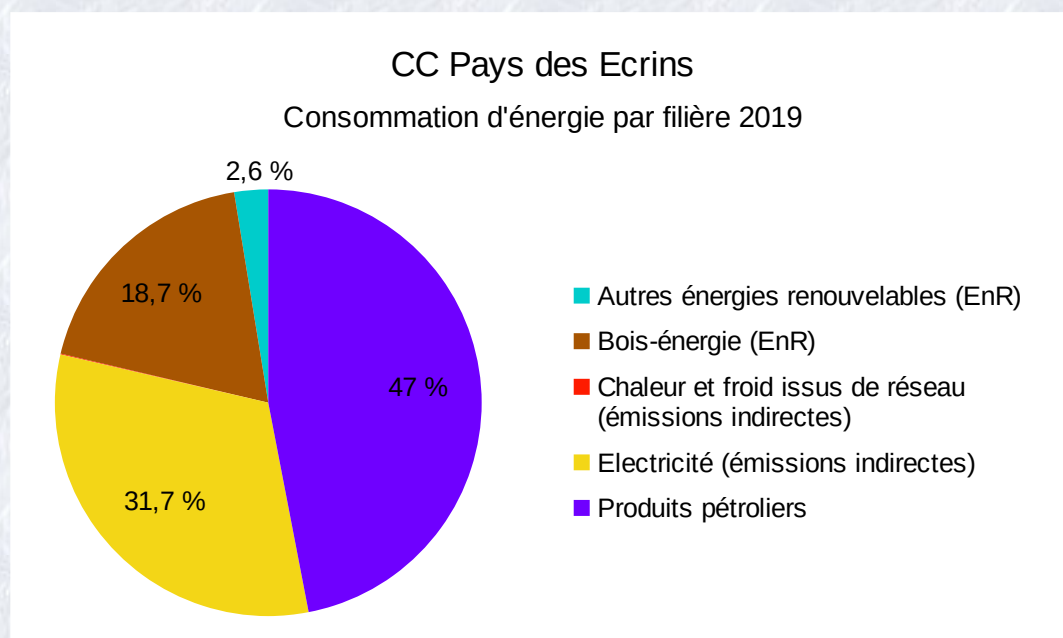
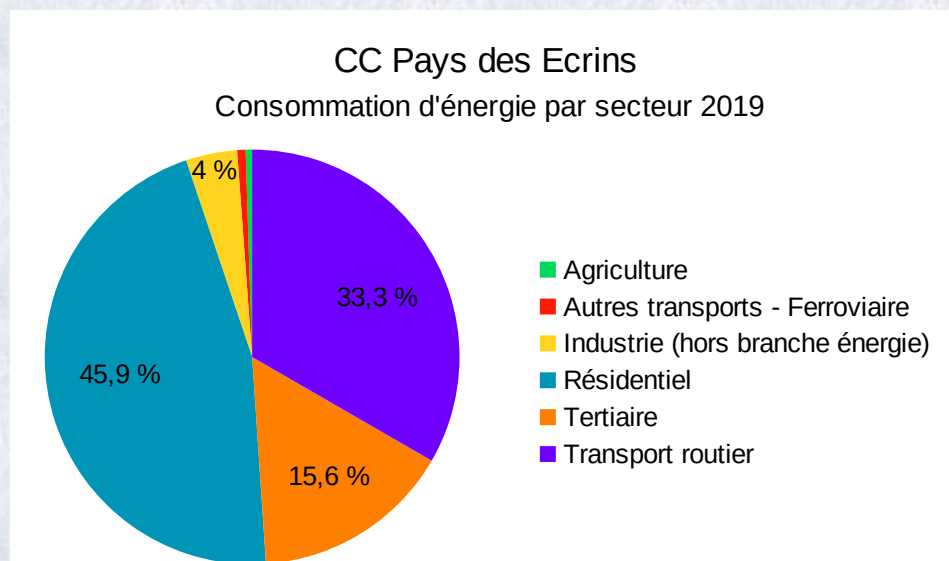
Sans la grande hydroélectricité qui a une vocation de soutien à l'équilibre du réseau électrique à l'échelle nationale, la production du territoire s'élève à 41 GWh en 2019* soit 22 % de sa consommation.

Les filières électriques intéressantes à étudier au regard du potentiel du territoire sont le solaire photovoltaïque sur toitures et la petite hydroélectricité. Une réflexion est par ailleurs à mener sur le développement de la filière thermique renouvelable : bois énergie, réseaux de chaleur, solaire thermique dont les capacités sont à explorer.

Le profil énergétique du territoire

La consommation d'énergie

La consommation finale en 2019*, toutes filières confondues, représente **185 GWh** sur l'ensemble de la communauté de communes. Les principaux secteurs qui consomment de l'énergie sont le secteur résidentiel et les transports routiers. Si on déduit la part liée à la grande hydroélectricité, le territoire consomme 4,5 fois plus d'énergie qu'il n'en produit.

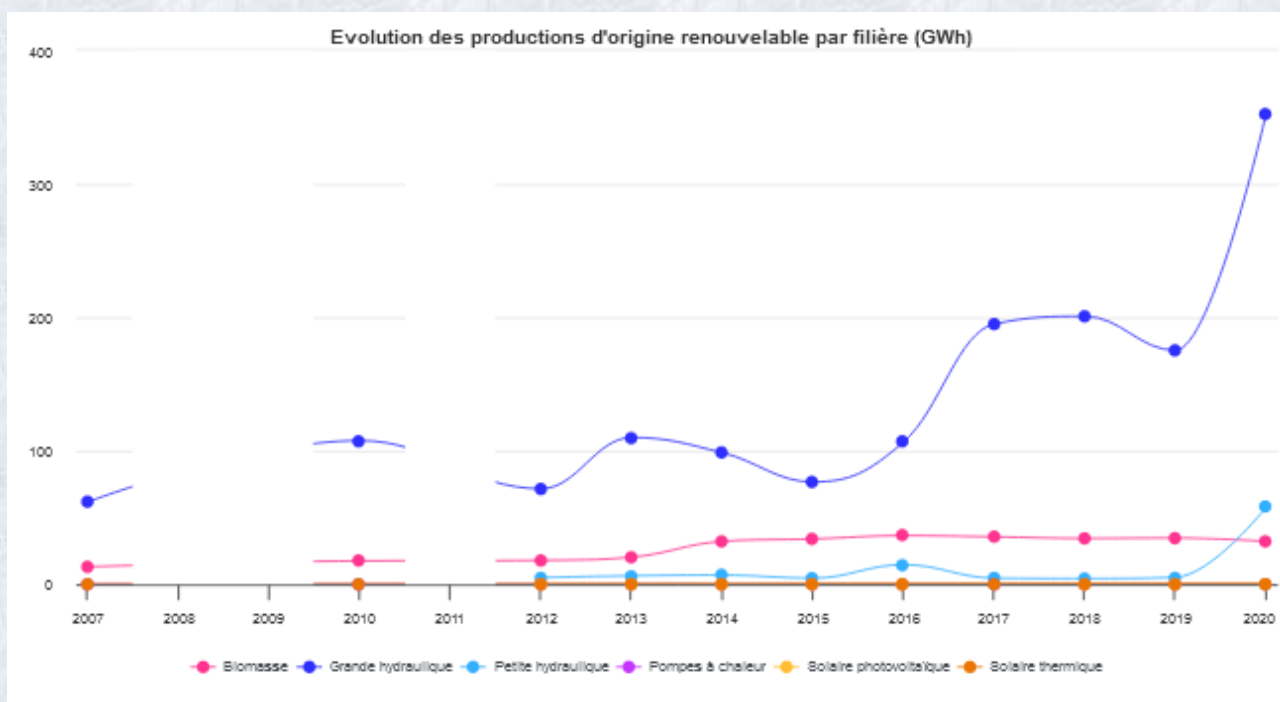
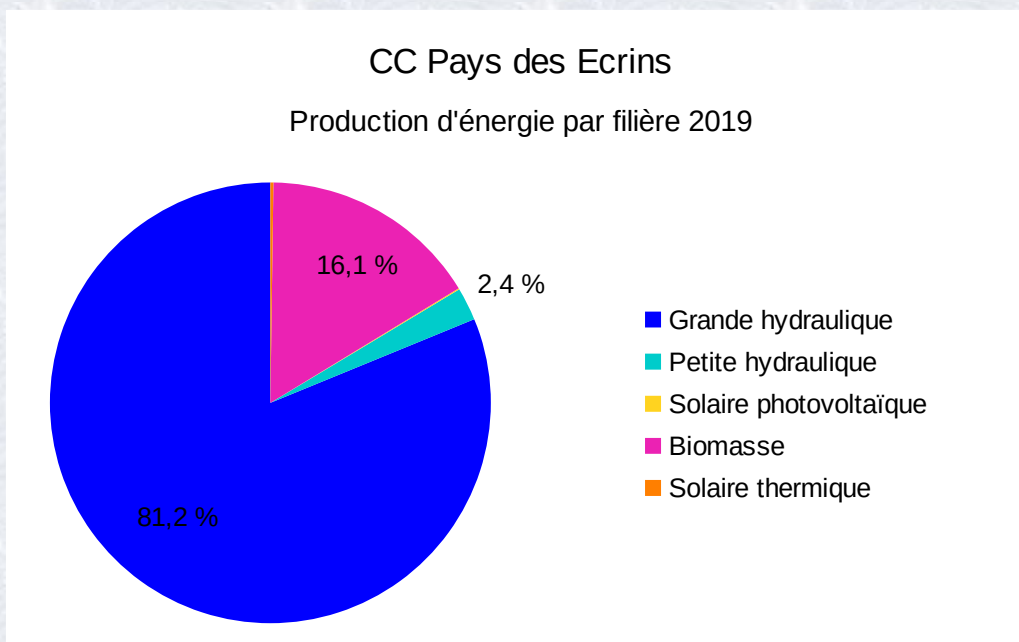


* Le choix des données 2019 a été privilégié dans la mesure où l'année 2020 a été fortement impactée par la crise sanitaire. Source Cigale : <https://cigale.atmosud.org/visualisation.php>

La production d'énergie

La production 2019* de la communauté de communes s'élève à 216 **GWh**. Elle repose principalement sur la grande hydroélectricité (175 GWh soit plus de 80 % de la production globale) et la biomasse (35 GWh soit environ 16 %).

La production de la grande hydroélectricité dépend du contexte climatique (pluviométrie, enneigement) et peut varier significativement selon les années.



* Le choix des données 2019 a été privilégié dans la mesure où l'année 2020 a été fortement impactée par la crise sanitaire. Source Cigale : <https://cigale.atmosud.org/visualisation.php>

Le guide de recommandations à destination des porteurs de projets de parcs photovoltaïques au sol, un outil d'aide à la décision




Pour vous aider à appréhender les différents enjeux qui interviennent avec l'élaboration d'un parc PV, la DDT accompagne les projets avec le guichet conseil administratif et a élaboré un guide départemental de recommandations à destination des porteurs de projets de parcs photovoltaïques au sol.

Ce guide s'articule autour de 6 principes directeurs :

- Les sites anthropisés et dégradés doivent être privilégiés
- Les terres mécanisables et les alpages sont à protéger
- Les espaces boisés présentant un fort enjeu forestier sont à protéger
- Les espaces naturels remarquables sont à protéger
- Les sites remarquables sont à protéger et le développement des centrales photovoltaïques doit être cohérent avec les enjeux paysagers du territoire
- Les secteurs exposés à des aléas naturels forts et très forts sont à proscrire.

En application de ces grands principes, une identification et une analyse des critères rédhibitoires a été menée, ainsi qu'une traduction cartographique des critères quand des données géoréférencées pertinentes étaient mobilisables à l'échelle départementale.

La carte suivante distingue trois niveaux de couleur :

-  Zones sombres : présence d'un enjeu très fort au sens du guide de recommandations, zones défavorables à l'implantation d'un parc PV.
-  Zones claires : présence d'enjeux forts : il faut analyser des données complémentaires avant de poursuivre les réflexions sur un projet. Le cas échéant il conviendra d'adapter le projet.
-  Zones blanches : parmi les critères analysés dans cette cartographie, il n'y a pas d'obstacle significatif identifié au développement de centrales PV au sol. Néanmoins, l'examen de données complémentaires ou de relevés de terrain pourraient révéler des contre-indications au développement de projet (en particulier la présence d'espèces protégées, de phénomènes naturels ou l'analyse des effets cumulés).

Communauté de communes du Pays des Ecrins



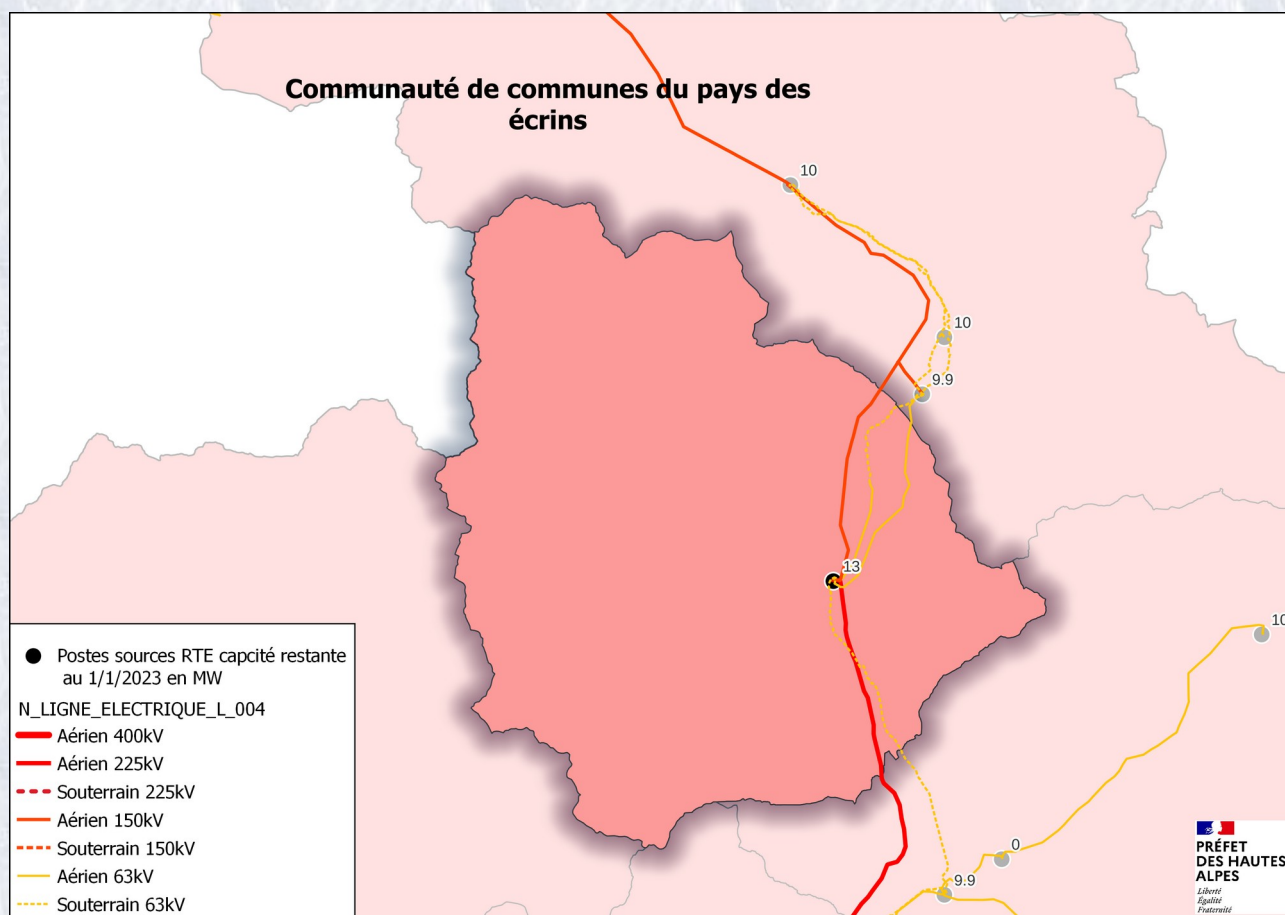
Le réseau de transport et de distribution d'électricité *

La faisabilité technique et économique d'un projet dépend entre autres de la capacité du réseau à pouvoir accueillir une production électrique supplémentaire. Ces informations sont disponibles sur le site CAPARéseau et à travers le S3REnR.

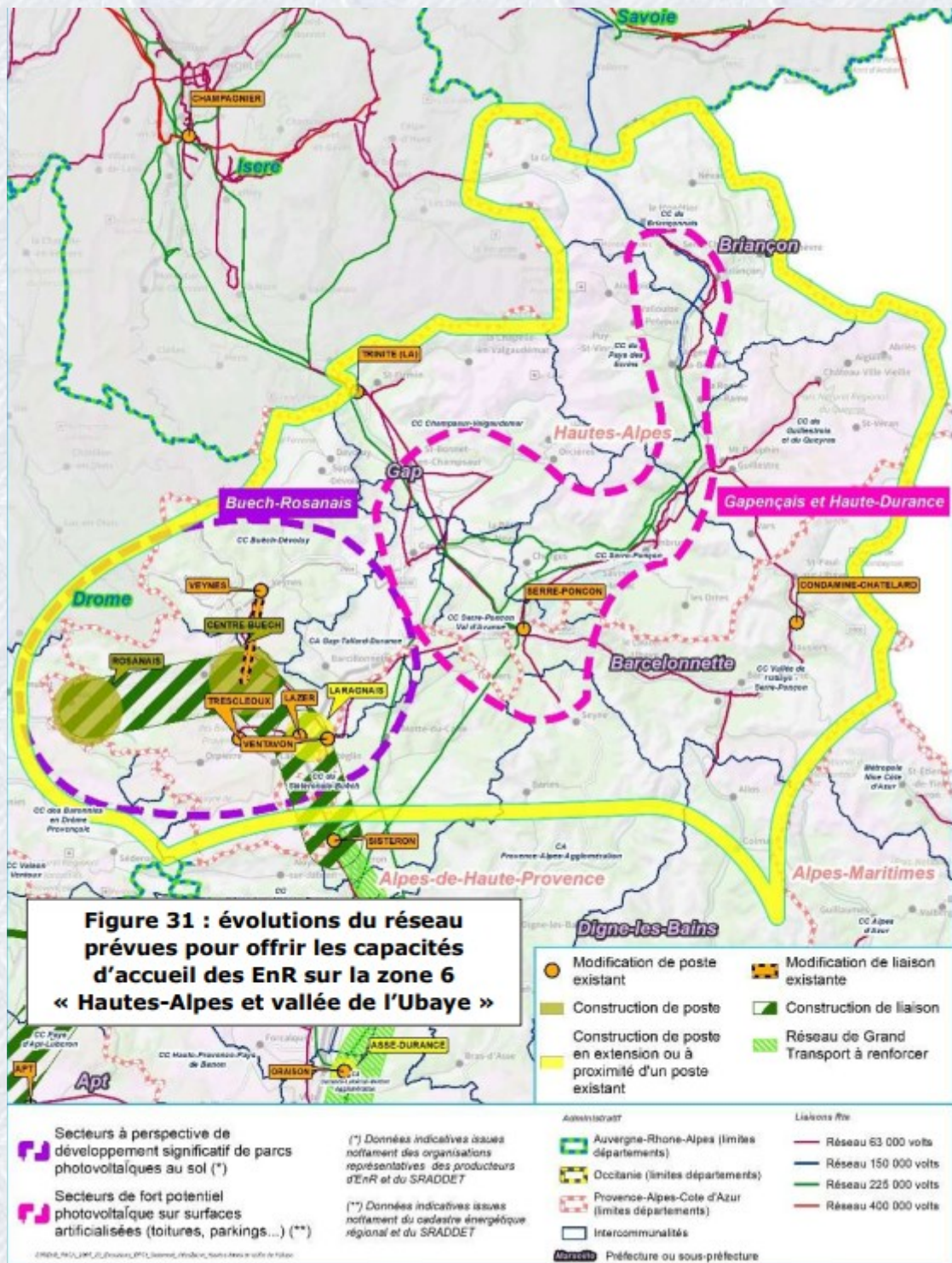
Dans la communauté de communes du Pays des Ecrins, la puissance installée des EnR déjà raccordées sur les postes-source s'élève à 31,1 MW. La puissance en attente de raccordement des EnR s'élève à 1,5 MW.

La capacité du réseau électrique de transport à accueillir de nouveaux projets EnR sur la communauté de commune est de 13 MW situés sur le poste source de l'Argentière la Bessée.

Cependant trois autres postes source se trouvent à proximité : Briançon pour 10 MW, Villar-Saint-Pancrace pour 9,9 MW, Le Monétier-les-Bains pour 10 MW. Ces capacités sont disponibles immédiatement.



* Données issues de CAPARESEAU (janvier 2023) : <https://www.capareseau.fr/>



Les EnR thermiques (potentiel) sur le territoire

En ce qui concerne les autres énergies, des données sont disponibles sur les sites suivants :

– rapport « Panorama de la chaleur renouvelable et de récupération », réalisé par le CIBE, la FEDENE, le SER, UNICLIMA et avec la participation de l'ADEME, édition 2021 :

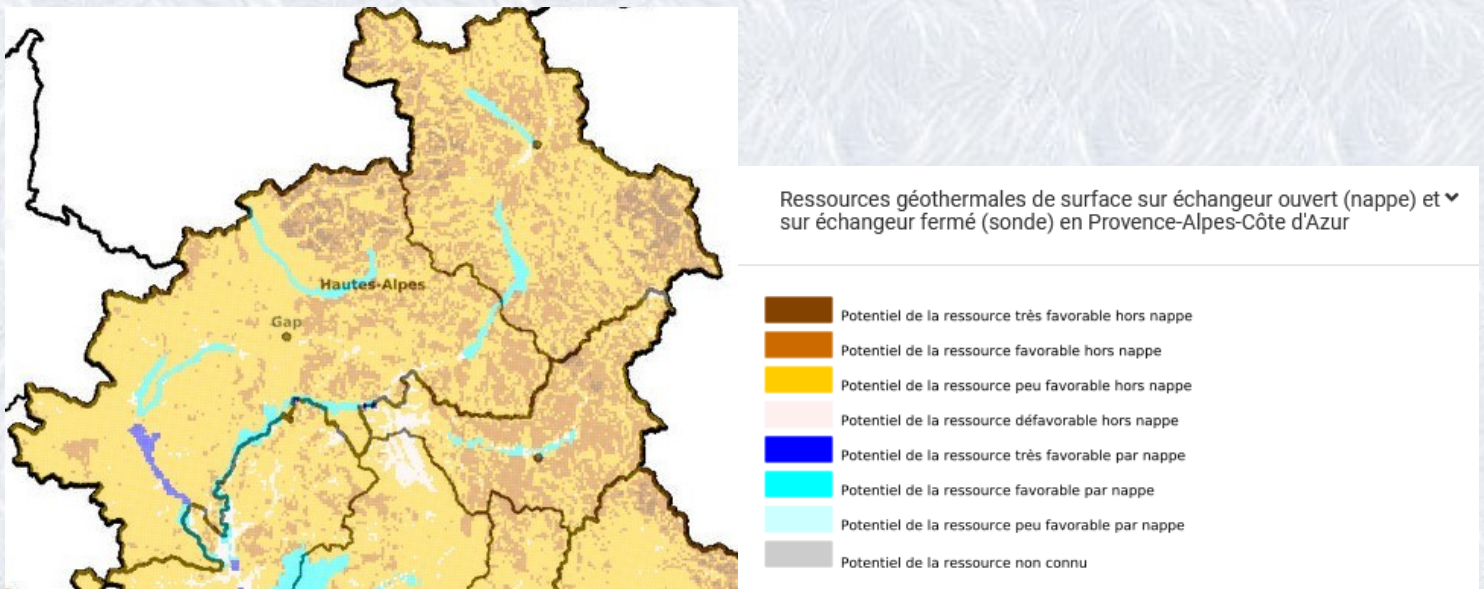
<https://www.syndicat-energies-renouvelables.fr/wp-content/uploads/basedoc/panorama-chaleur-2021-web.pdf>

– pour le bois-énergie : site de la mission régionale bois-énergie PACA :

<https://bois-energie.ofme.org/>

– pour la ressource géothermique, cartographie en ligne du BRGM :

<https://www.geothermies.fr/viewer/>



– pour la méthanisation et le compostage : aucune unité de méthanisation n'est recensée à ce jour dans le périmètre de l'EPCI.

Cartographie en ligne produite par methasynergie :

<https://cigale.atmosud.org/methazoom.php>